

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 11 Juillet 2018 à 18 h 30 SALLE DU BAS DE LA MAIRIE

Le onze juillet deux mil dix-huit à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BUGNICOURT, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Christian DORDAIN, Maire, à la suite de convocations régulières en date du 29 juin 2018 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres du Conseil Municipal	: 15
Nombre de membres en exercice	: 14
Nombre de membres présents	: 10

Étaient présents : DORDAIN Christian, SALLIO Michel, DUCONSEIL Betty, ROYE Hervé, DUCCESCHI Patrick, USAI Thierry, MERLINO Léanna, DEREGNAUCOURT Jocelyne, LEMAIRE Bruno, PINTÉ Patricia.

Excusés : JONVAL Jean-Claude (procuration à DUCONSEIL Betty), LOCUFIER Isabelle (procuration à DORDAIN Christian), COQUEREL Olivier (procuration à SALLIO Michel), SILVAIN Ginette (procuration à DUCCESCHI Patrick).

Secrétaire de la séance : DUCONSEIL Betty

*Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal du Conseil Municipal
Du 10 avril 2018 est adopté à l'unanimité*

Point ajouté : convention d'entretien du domaine public départemental en agglomération relative à la signalisation horizontale
Adopté à l'unanimité.

PRESENTATION DU PROJET « MAISON POUR TOUS »

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un projet d'aménagement de la maison « Cadart » en Maison pour Tous, située au 16 rue des Chasse-Marée. Le maître d'œuvre Cabinet A2Bis travaille sur ce projet.

Il rappelle que des subventions ont été demandées auprès de l'Etat, du Département et de la CAF.

A ce jour, nous avons obtenu la somme de 103 000.00 € du département pour ce projet.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DU BOIS

➤ Marché

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'ouverture des plis par la commission d'appel d'offres pour le marché de travaux d'aménagement de la rue du Bois a eu lieu le 28 juin 2018.

Un avis d'appel d'offres en procédure adaptée a été publié le 7 juin 2018 et les réponses étaient attendues pour le 27 juin 2018 à 11 heures. 6 entreprises ont déposé leur offre dans les délais :

- Entreprise DUCROCQ TP à Annezin
- Entreprise Colas Nord Est à Trith Saint Léger
- Entreprise PINSON Paysage Nord à Marly
- Entreprise JEAN LEFEBVRE Nord à Douai
- Entreprise EIFFAGE à Escaudoevres
- Entreprise HEDOIRE TP à Dury

Les critères d'attribution étaient les suivants :

- Prix : 60 points
- Valeur technique : 30 points
- Délais : 10 points

A l'issue de l'analyse des offres, il a été procédé au classement comme suit :

1. HEDOIRE TP 99.63 points
2. EIJL 97.42 points
3. DUCROCQ TP 93.71 points
4. EIFFAGE TP 90.73 points
5. COLAS 86.57 points
6. PINSON PAYSAGE 84.11 points

Monsieur le Maire, après l'avis de la Commission d'Appel d'offres, propose :

- de retenir l'entreprise HEDOIRE TP de Dury pour un montant de 196 186.30 € HT ;
- de régulariser le contrat de Maîtrise d'œuvre avec le bureau d'étude SG-INGENIERIE pour un montant d'honoraire de 12 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE

- de retenir l'entreprise HEDOIRE TP de Dury pour un montant de 196 186,30 € HT soit 235 423.56 € ttc,
- de souscrire le contrat de Maîtrise d'œuvre avec le bureau d'études SG-INGENIERIE pour un montant de 12 000 € HT soit 14 400.00 € ttc,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit marché ainsi que toutes les pièces y relatives.

➤ Travaux d'effacement des réseaux de basse tension - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage

Les travaux d'aménagement faisant l'objet de la convention concernant la rue du Bois relèvent à la fois :

De la Maîtrise d'ouvrage de la commune pour les travaux d'éclairage public, de téléphonie, de voiries et des trottoirs,

Et de la Maîtrise d'ouvrage de la CAD pour les travaux d'effacement des réseaux de basse tension.

L'objet de la convention est de confier la maîtrise d'ouvrage unique à la Commune.

La CAD s'engage à verser sa participation telle que définie par le plan de financement annexé, plafonnée à 33 092.57 € (40 % maximum), ajustée selon le coût réel des travaux.

Toute modification de l'enveloppe financière fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte les termes de la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'effacement des réseaux de basse tension dans la rue du Bois ;

Charge Monsieur le Maire de signer ladite convention ainsi que les avenants à la présente convention.

URBANISME – DEMANDE DE PRIME A L'INNOVATION – OPERATION BERGERIE CENTRE BOURG

Précédemment, le Conseil Municipal a donné son accord pour désigner HABITAT DU NORD comme reprenneur de l'opération « Bugnicourt – Bergerie Centre Bourg » dans le but d'y implanter quatorze logements sociaux à destination des personnes âgées et des jeunes.

Ce projet immobilier est accompagné financièrement par le Département. Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose de solliciter immédiatement le Conseil Départemental du Nord en vue d'obtenir la prime à l'innovation (120 000 €) au titre de l'appel à projet « innovation sociale dans l'habitat pour le Nord ».

Il invite les élus à reverser l'intégralité de cette somme au bailleur social qui s'engage à prendre en charge la totalité des travaux de construction et d'aménagement, tenant ainsi la commune quitte de toute autre participation financière.

Les élus sont priés de bien vouloir se prononcer sur le sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- De solliciter immédiatement le Conseil Départemental du Nord en vue d'obtenir la prime à l'innovation de 120 000 € au titre de l'appel à projet « innovation sociale dans l'habitat pour le Nord »,
- De reverser l'intégralité de cette somme au bailleur social qui s'engage à prendre en charge la totalité des travaux de construction et d'aménagement, tenant ainsi la commune quitte de toute autre participation financière,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au dossier de création de logements sociaux en centre-village (rue de la Rose).

CREATION d'UNE FOURRIERE dans l'enceinte des Ets HUBERT et signature d'une convention avec cette société pour l'enlèvement de véhicule (s) sur le territoire de Bugnicourt.

Comme nous sommes de plus en plus souvent confrontés à des abandons de véhicules dans le village et/ou sur le territoire communal et n'ayant pas de fourrière municipale, nous sommes dans l'obligation de mandater un garage pour l'enlèvement de ceux-ci et d'assumer les démarches administratives ainsi que les frais inhérents à cet enlèvement (200/300 € par intervention).

Monsieur le Maire précise que la mise en place de ces services est sans incidence pour les frais de fonctionnement de la commune puisque les frais d'enlèvement et de gardiennage sont facturés au dernier propriétaire connu (Cf art. 2&3 de la convention)

Monsieur le Maire propose la création d'une fourrière dans l'enceinte des Ets HUBERT ZI rue Léonard de Vinci B.P. 115, 59490 SOMAIN.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- VALIDE et DECIDE la création d'une fourrière dans l'enceinte des Ets HUBERT ZI rue Léonard de Vinci B.P. 115, 59490 SOMAIN,

- VALIDE les conditions convenues dans la convention signée avec cette société,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces relatives à ce dossier.

FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRE 2018

La CAD a mis en place un fonds de concours communautaire destiné à accompagner ses communes membres dans le financement d'opérations portant sur la mise en place d'équipements publics ou sur leur amélioration, conformément aux dispositions de l'article L5216-5.VI du code général des collectivités territoriales. La part de crédits de fonds de concours affectée par la CAD à la commune s'élève pour l'exercice 2018 à 30 000.00 € :

- dotation de l'année 30 000,00 €

L'opération proposée pour l'affectation du fonds de concours :

- Travaux d'aménagement de la rue du Bois pour un montant de 196 186.30 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE

- d'adopter la proposition d'affectation du fonds de concours présentée ci-dessus.

- d'autoriser M. le Maire à passer la convention de fonds de concours communautaire 2018 et à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

RESTAURATION SCOLAIRE – CONVENTION 2018/2019

Monsieur le Maire rappelle que la Commune fait livrer des repas cuisinés pour les enfants qui déjeunent au restaurant scolaire.

Il précise que la prestation est assurée depuis 1994 par la Société Anonyme LYS RESTAURATION.

Après négociation, ladite Société a consenti à baisser le prix du repas de 2.87 € à **2.84 € ttc** pour l'année scolaire 2018/2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE**

- De renouveler la convention de service avec la Société Anonyme LYS RESTAURATION (Année 2018-2019)
- D'autoriser Mr le Maire à signer tous documents concernant cette affaire.

CONVENTION d'entretien du domaine public départemental relative à la signalisation horizontale en agglomération

Le Conseil départemental, par délibération du 29 juin 2018, a approuvé la possibilité de réaliser à nouveau la totalité du marquage de guidage et obligatoire aux carrefours, dans toutes les communes de moins de 10 000 habitants, pour la période 2018-2019.

Monsieur le maire donne lecture à l'Assemblée d'une convention à passer avec le Département du Nord, relative à la signalisation horizontale en agglomération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de ladite convention,

et AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

DIVERS

- Travaux au cimetière - terminés
- Urbanisme – recours au Tribunal Administratif présenté par M. et Mme Ansart Alain contra la commune – demande d'annulation d'un arrêté en date du 17 octobre 2017 portant refus de permis de construire.
- Ecole Marcel Pagnol – Changement du directeur à la rentrée scolaire – M. Dessaint est remplacé par Mme Marjorie EVERWYN.

URBANISME

→ Déclaration préalable

- Cabinet Tillier pour Mme LAUDE Florence, 115 rue de Brunémont – division en vue de construire
- M. CANDELIER Sébastien, 2 rue de la Garenne – carport ouvert

→ Certificat d'Urbanisme opérationnel

- SARL Tillier, 115 rue de Brunémont – terrain à bâtir à usage d'habitation de 1 409 m²

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

- ❖ S. 14 Juillet – Fête Nationale – rendez-vous à 11h30 pour le dépôt de gerbe suivi d'un vin d'honneur
- ❖ V. 24 Août – Collation sous chapiteau
- ❖ D. 26 Août – 30^{ème} Fête du Bœuf